

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 7 juillet 2020 à 18 h 30, rue du Bois-Briard à Evry-Courcouronnes (91000), salle culturelle Decauville, sous la Présidence de Jacky BORTOLI, Doyen d'âge, puis de Michel BISSON, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry-Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET, Mme Danielle VALERO, M. Medhy ZEGHOUF, Mme Dioulaba INJAI, M. Pierre PROT, M. Maud BENGHOZI, M. Abdelouahab MACHRI, Mme Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU, M. Francis CHOUAT, Mme Najwa EL HAÏTE, M. Pascal CHATAGNON, Mme Diarra BADIANE, M. Jean CARON, Mme Carmèle BONNET, M. Alban BAKARY, M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN, Mme Bénédicte LESIEUR.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Bruno PIRIOU, Mme Martine SOAVI, M. Oumar DRAME, Mme Elsa TOURE, M. Reynal JOURDIN, Mme Safia LOUZE, M. Oscar SEGURA, Mme Pascale PRIGENT, M. Frédéric PYOT, Mme Claire JUBIN.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, M. Fabrice SUBIRADA, Mme Fatiha BENSALAM, M. Christian BOUDA, Mme Inès MOUCHRIT, M. Maurice POLLET.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Pascal TROADEC, Mme Claire TAWAB-KEBAY, M. Jacky BORTOLI, Mme Anaïs KÖSE, M. Kouider OUKBI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI, M. Grégory GOBRON, Mme Kykie BASSEG, Mme Aurélie MONFILS, M. Serge MERCECA, M. Zadi DJIEDIEU.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, Mme Marie-Martine SALLES, M. Gilles-Edouard ALAPETITE, Mme Monique LAFFORGUE, M. Gilles PRILLEUX.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Julien BERAUD, Mme Stéphanie LE MEUR, M. Christian DUEZ.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD, M. Denis GOUET-YEM.



Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Dominique VEROTS.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, Mme Charlyne PECULIER.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Chantal SAMAMA.

Commune de Lisses :

M. Michel SOULOUMIAC.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune de Saintry-sur-Seine :

M. Patrick RAUSCHER.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune de Le Coudray-Montceaux :

Mme Aurélie GROS.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune d'Étiolles :

Mme Amalia DURIEZ.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :

Mme Sophie BRATIGNY représentant M. Olivier PERRIN.



Absents représentés :

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER a donné pouvoir à Mme Aurélie GROS.

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Morgan CONQ a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY.

Commune de Ris-Orangis :

Mme Véronique GAUTHIER a donné pouvoir à M. Grégory GOBRON.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Lisbeth CAUX a donné pouvoir à M. Dominique VEROTS.

Commune de Lisses :

Mme Caroline VARIN a donné pouvoir à M. Michel SOULOUMIAC.

Absents excusés :

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE.

Le secrétaire de séance : Inès MOUCHRIT

Nombre de membres en exercice : 83

DELIBERATION N°DEL-2020/102 : INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

DECLARE installés dans leurs fonctions les conseillers de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart comme suit :

- **Evry-Courcouronnes** : 18 sièges
 - Monsieur Stéphane BEAUDET
 - Madame Danielle VALERO
 - Monsieur Mehdy ZEGHOUF
 - Madame Dioulaba INJAI
 - Monsieur Pierre PROT
 - Madame Maud BENGHOZI



- Monsieur Abdelouahab MACHRI
- Madame Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU
- Monsieur Francis CHOUAT
- Madame Najwa EL HAÏTE
- Monsieur Pascal CHATAGNON
- Madame Diarra BADIANE
- Monsieur Jean CARON
- Madame Carmèle BONNET
- Monsieur Alban BAKARY
- Monsieur Rémy COURTAUX
- Madame Sabine PELLERIN
- Madame Bénédicte LESIEUR

- **Corbeil-Essonnes : 13 sièges**
- Monsieur Bruno PIRIOU
- Madame Martine SOAVI
- Monsieur Oumar DRAMÉ
- Madame Elsa TOURÉ
- Monsieur Reynal JOURDIN
- Madame Safia LOUZE
- Monsieur Oscar SEGURA
- Madame Pascale PRIGENT
- Monsieur Frédéric PYOT
- Madame Claire JUBIN
- Monsieur Jean-Pierre BECHTER
- Madame Frédérique GARCIA
- Monsieur Jean-François BAYLE

- **Savigny-le-Temple : 7 sièges**
- Madame Marie-Line PICHERY
- Monsieur Fabrice SUBIRADA
- Madame Fatiha BENSALÉM
- Monsieur Christian BOUDA
- Madame Ines MOUCHRIT
- Monsieur Morgan CONQ
- Monsieur Maurice POLLET

- **Grigny : 7 sièges**
- Monsieur Philippe RIO
- Madame Fatima OGBI
- Monsieur Pascal TROADEC
- Madame Claire TAWAB-KEBAY
- Monsieur Jacky BORTOLI
- Madame Anaïs KÖSE
- Monsieur Kouider OUKBI

- **Ris-Orangis : 7 sièges**
- Monsieur Stéphane RAFFALLI
- Monsieur Grégory GOBRON

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62
91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58
www.grandparissud.fr



- Madame Kykie BASSEG
- Madame Aurélie MONFILS
- Monsieur Serge MERCIECA
- Madame Véronique GAUTHIER
- Monsieur Zadi DJIEDIEU

- **Combs-la Ville** : 5 sièges
 - Monsieur Guy GEOFFROY
 - Madame Marie-Martine SALLES
 - Monsieur Gilles ALAPETITE
 - Madame Monique LAFFORGUE
 - Monsieur Gilles PRILLEUX

- **Moissy-Cramayel** : 4 sièges
 - Madame Line MAGNE
 - Monsieur Julien BÉRAUD
 - Madame Stéphanie LE MEUR
 - Monsieur Christian DUEZ

- **Lieusaint** : 3 sièges
 - Monsieur Michel BISSON
 - Madame Valérie LENGARD
 - Monsieur Denis GOUET-YEM

- **Saint-Pierre-du-Perray** : 2 sièges
 - Monsieur Dominique VEROTS
 - Madame Lisbeth CAUX

- **Cesson** : 2 sièges
 - Monsieur Oliver CHAPLET
 - Madame Charlyne PECULIER

- **Bondoufle** : 2 sièges
 - Monsieur Jean HARTZ
 - Madame Chantal SAMAMA

- **Lisses** : 2 sièges
 - Monsieur Michel SOULOUMIAC
 - Madame Caroline VARIN
- **Saint-Germain-lès-Corbeil** : 1 siège
 - Monsieur Yann PETEL, titulaire
 - Madame Florence LE BELLEC, suppléante

- **Vert-Saint-Denis** : 1 siège
 - Monsieur Eric BAREILLE, titulaire
 - Madame Sandhya SUNGKUR, suppléante

- **Soisy-sur-Seine** : 1 siège
 - Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, titulaire

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



- Madame Elisabeth PETITDIDIER, suppléante

- **Nandy : 1 siège**
 - Monsieur René RÉTHORÉ, titulaire
 - Madame Margaret DE GROOT, suppléante

- **Saintry-sur-Seine : 1 siège**
 - Monsieur Patrick RAUSCHER, titulaire
 - Madame Christelle PELOUIN, suppléante

- **Villabé : 1 siège**
 - Monsieur Karl DIRAT, titulaire
 - Madame Isabelle WIRTH, suppléante

- **Le Coudray-Montceaux : 1 siège**
 - Madame Aurélie GROS, titulaire
 - Monsieur Marc GUERTON, suppléant

- **Etiolles : 1 siège**
 - Madame Amalia DURIEZ, titulaire
 - Monsieur Joël DUGAS, suppléant

- **Tigery : 1 siège**
 - Monsieur Germain DUPONT, titulaire
 - Madame Diliara SAPIN, suppléante

- **Réau : 1 siège**
 - Monsieur Alain AUZET, titulaire
 - Madame Dominique DAVID, suppléante

- **Morsang-sur-Seine : 1 siège**
 - Monsieur Olivier PERRIN, titulaire
 - Madame Sophie BRATIGNY, suppléante

PRECISE que le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est réputé complet.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/103 : ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Michel BISSON



Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 76
- Majorité absolue : 39
- 76 voix en faveur de Monsieur Michel BISSON, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Michel BISSON élu, à la majorité absolue, à la fonction de Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Michel BISSON dans ses fonctions de Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/104 : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 15 le nombre de Vice-présidents de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

ARRETE la composition du bureau communautaire suivante :

- Le Président
- 15 Vice-présidents
- 20 délégués du bureau.

PRECISE que Monsieur Francis CHOUAT et Monsieur Guy GEOFFROY seront membres associés au bureau communautaire, sans voix délibérative.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/105 : ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Stéphane BEAUDET

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,



PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 5
- Nombre de suffrages: 75
- Majorité absolue : 38
- 75 voix en faveur de Monsieur Stéphane BEAUDET, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Stéphane BEAUDET élu, à la majorité absolue, à la fonction de 1^{er} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Stéphane BEAUDET dans ses fonctions de 1^{er} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/106 : ELECTION DU 2EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Bruno PIRIOU

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 81
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 76
- Majorité absolue : 39
- 76 voix en faveur de Monsieur Bruno PIRIOU formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Bruno PIRIOU élu, à la majorité absolue, à la fonction de 2^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Bruno PIRIOU dans ses fonctions de 2^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/107 : ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART



Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Marie-Line PICHERY

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 81
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 77
- Majorité absolue : 39
- 77 voix en faveur de Madame Marie-Line PICHERY, formant la majorité absolue.

DECLARE Madame Marie-Line PICHERY élue, à la majorité absolue, à la fonction de 3^{ème} Vice-présidente de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Madame Marie-Line PICHERY dans ses fonctions de 3^{ème} Vice-présidente de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/108 : ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Stéphane RAFFALLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 81
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36
- 71 voix en faveur de Monsieur RAFFALLI Stéphane, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Stéphane RAFFALLI élu, à la majorité absolue, à la fonction de 4^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Stéphane RAFFALLI dans ses fonctions de 4^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/109 : ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Line MAGNE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 81
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38
- 75 voix en faveur de Madame Line MAGNE, formant la majorité absolue.



DECLARE Madame Line MAGNE élue, à la majorité absolue, à la fonction de 5^{ème} Vice-présidente de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Madame Line MAGNE dans ses fonctions de 5^{ème} Vice-présidente de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/110 : ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Philippe RIO

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 81
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés: 72
- Majorité absolue : 37
- 72 voix en faveur de Monsieur Philippe RIO, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Philippe RIO élu, à la majorité absolue, à la fonction de 6^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Philippe RIO dans ses fonctions de 6^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/111 : ELECTION DU 7EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Aurélie GROS

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,



PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 79
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 8
- Nombre de suffrages exprimés: 71
- Majorité absolue : 36
- 71 voix en faveur de Madame Aurélie GROS, formant la majorité absolue.

DECLARE Madame Aurélie GROS élue, à la majorité absolue, à la fonction de 7^{ème} Vice-présidente de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Madame GROS Aurélie dans ses fonctions de 7^{ème} Vice-présidente de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/112 : ELECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Olivier CHAPLET

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés: 74
- Majorité absolue : 38
- 74 voix en faveur de Monsieur Olivier CHAPLET, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Olivier CHAPLET élu, à la majorité absolue, à la fonction de 8^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Olivier CHAPLET dans ses fonctions de 8^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/113 : ELECTION DU 9EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,



Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Jean HARTZ

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 79
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés: 70
- Majorité absolue : 36
- 70 voix en faveur de Monsieur Jean HARTZ, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur HARTZ Jean élu, à la majorité absolue, à la fonction de 9^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur HARTZ Jean dans ses fonctions de 9^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/114 : ELECTION DU 10EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- René RÉTHORÉ

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 79
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 72
- Majorité absolue : 37
- 72 voix en faveur de Monsieur René RÉTHORÉ formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur René RÉTHORÉ élu à la majorité absolue, à la fonction de 10^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.



INSTALLE donc immédiatement Monsieur René RÉTHORÉ dans ses fonctions de 10^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/115 : ELECTION DU 11EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Yann PETEL

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 78
- Majorité absolue : 40
- 78 voix en faveur de Monsieur Yann PETEL, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Yann PETEL élu, à la majorité absolue, à la fonction de 11^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Yann PETEL dans ses fonctions de 11^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/116 : ELECTION DU 12EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Jean-Baptiste ROUSSEAU

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 78
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 3



- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés: 73
- Majorité absolue : 37
- 73 voix en faveur de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, formant la majorité absolue.

DECLARE Jean-Baptiste ROUSSEAU élu, à la majorité absolue, à la fonction de 12^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, dans ses fonctions de 12^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/117 : ELECTION DU 13EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Karl DIRAT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 79
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés: 70
- Majorité absolue : 36
- 70 voix en faveur de Monsieur Karl DIRAT, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Karl DIRAT élu, à la majorité absolue, à la fonction de 13^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Karl DIRAT dans ses fonctions de 13^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/118 : ELECTION DU 14EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,



Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Germain DUPONT

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 77
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 4
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés: 72
- Majorité absolue : 37
- 72 voix en faveur de Monsieur Germain DUPONT, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur DUPONT Germain élu, à la majorité absolue, à la fonction de 14^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Germain DUPONT dans ses fonctions de 14^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/119 : ELECTION DU 15EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Medhy ZEGHOUF

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 79
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 16
- Nombre de suffrages exprimés : 63
- Majorité absolue : 32
- 63 voix en faveur de Monsieur Medhy ZEGHOUF, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Medhy ZEGHOUF élu, à la majorité absolue, à la fonction de 15^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Medhy ZEGHOUF dans ses fonctions de 15^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/120 : ELECTION DU 1ER DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Dominique VEROTS

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 78
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 3
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 72
- Majorité absolue : 37
- 72 voix en faveur de Monsieur Dominique VEROTS, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Dominique VEROTS élu, à la majorité absolue, à la fonction de 1^{er} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Dominique VEROTS dans ses fonctions de 1^{er} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/121 : ELECTION DU 2EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Michel SOULOUMIAC

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 79
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 70



- Majorité absolue : 36
- 70 voix en faveur de Monsieur Michel SOULOUMIAC, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Michel SOULOUMIAC élu, à la majorité absolue, à la fonction de 2^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Michel SOULOUMIAC dans ses fonctions de 2^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/122 : ELECTION DU 3EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Eric BAREILLE

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 79
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36
- 70 voix en faveur de Monsieur Eric BAREILLE, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Eric BAREILLE élu, à la majorité absolue, à la fonction de 3^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Eric BAREILLE dans ses fonctions de 3^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/123 : ELECTION DU 4EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Patrick RAUSCHER



Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 77
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 4
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 69
- Majorité absolue : 35
- 69 voix en faveur de Monsieur Patrick RAUSCHER, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Patrick RAUSCHER élu, à la majorité absolue, à la fonction de 4^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Patrick RAUSCHER dans ses fonctions de 4^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/124 : ELECTION DU SEME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Amalia DURIEZ

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 78
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 3
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 73
- Majorité absolue : 37
- 73 voix en faveur de Madame Amalia DURIEZ, formant la majorité absolue.

DECLARE Madame Amalia DURIEZ élue, à la majorité absolue, à la fonction de 5^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Madame Amalia DURIEZ dans ses fonctions de 5^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/125 : ELECTION DU 6EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Alain AUZET

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 77
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 4
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 72
- Majorité absolue : 37
- 72 voix en faveur de Monsieur Alain AUZET, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Alain AUZET élu, à la majorité absolue, à la fonction de 6^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Alain AUZET dans ses fonctions de 6^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/126 : ELECTION DU 7EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Olivier PERRIN

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions et ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 67
- Majorité absolue : 34
- 67 voix en faveur de Monsieur Olivier PERRIN, formant la majorité absolue.



DECLARE Monsieur Olivier PERRIN élu, à la majorité absolue, à la fonction de 7^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Olivier PERRIN dans ses fonctions de 7^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/127 : ELECTION DU 8EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Danielle VALERO

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36
- 70 voix en faveur de Madame Danielle VALERO, formant la majorité absolue.

DECLARE Madame Danielle VALERO élue, à la majorité absolue, à la fonction de 8^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Madame Danielle VALERO dans ses fonctions de 8^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/128 : ELECTION DU 9EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Alban BAKARY

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,



PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36
- 71 voix en faveur de Monsieur Alban BAKARY, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Alban BAKARY élu, à la majorité absolue, à la fonction de 9^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Alban BAKARY dans ses fonctions de 9^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/129 : ELECTION DU 10EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Pierre PROT

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36
- 71 voix en faveur de Monsieur Pierre PROT, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Pierre PROT élu à la majorité absolue, à la fonction de 10^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Pierre PROT dans ses fonctions de 10^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/130 : ELECTION DU 11EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,



Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Martine SOAVI

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 81
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38
- 75 voix en faveur de Madame Martine SOAVI, formant la majorité absolue.

DECLARE Madame Martine SOAVI élue, à la majorité absolue, à la fonction de 11^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Madame Martine SOAVI dans ses fonctions de 11^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/131 : ELECTION DU 12EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Claire JUBIN

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38
- 74 voix en faveur de Madame Claire JUBIN, formant la majorité absolue.

DECLARE Madame Claire JUBIN élue, à la majorité absolue, à la fonction de 12^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.



INSTALLE donc immédiatement Madame Claire JUBIN dans ses fonctions de 12^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/132 : ELECTION DU 13EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Christian BOUDA

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38
- 74 voix en faveur de Monsieur Christian BOUDA, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Christian BOUDA élu, à la majorité absolue, à la fonction de 13^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Christian BOUDA dans ses fonctions de 13^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/133 : ELECTION DU 14EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Jacky BORTOLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 79
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2



- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 67
- Majorité absolue : 34
- 67 voix en faveur de Monsieur Jacky BORTOLI, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Jacky BORTOLI élu, à la majorité absolue, à la fonction de 14^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Jacky BORTOLI dans ses fonctions de 14^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/134 : ELECTION DU 15EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Fatima OGBI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 78
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 3
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36
- 71 voix en faveur de Madame Fatima OGBI, formant la majorité absolue.

DECLARE Madame Fatima OGBI élue, à la majorité absolue, à la fonction de 15^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Madame Fatima OGBI dans ses fonctions de 15^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/135 : ELECTION DU 16EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,



Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Grégory GOBRON

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 79
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 66
- Majorité absolue : 34
- 66 voix en faveur de Monsieur Grégory GOBRON, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Grégory GOBRON élu, à la majorité absolue, à la fonction de 16^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Grégory GOBRON dans ses fonctions de 16^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/136 : ELECTION DU 17EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Gilles ALAPETITE

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 79
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36
- 70 voix en faveur de Monsieur Gilles ALAPETITE, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Gilles ALAPETITE élu, à la majorité absolue, à la fonction de 17^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Gilles ALAPETITE dans ses fonctions de 17^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/137 : ELECTION DU 18EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Monique LAFFORGUE

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 79
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38
- 74 voix en faveur de Madame Monique LAFFORGUE, formant la majorité absolue.

DECLARE Madame Monique LAFFORGUE élue, à la majorité absolue, à la fonction de 18^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Madame Monique LAFFORGUE dans ses fonctions de 18^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/138 : ELECTION DU 19EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Julien BERAUD

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



- 71 voix en faveur de Monsieur Julien BERAUD, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Julien BERAUD élu, à la majorité absolue, à la fonction de 19^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Monsieur Julien BERAUD dans ses fonctions de 19^{ème} délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/139 : ELECTION DU 20EME DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Valérie LENGARD

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, au scrutin secret par vote électronique,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 81
- Nombre de votants : 80
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 72
- Majorité absolue : 37
- 72 voix en faveur de Madame Valérie LENGARD, formant la majorité absolue.

DECLARE Madame Valérie LENGARD élue, à la majorité absolue, à la fonction de 20^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

INSTALLE donc immédiatement Madame Valérie LENGARD dans ses fonctions de 20^{ème} déléguée au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/140 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la lecture de la charte de l'élu local par le Président, ainsi que de la remise d'une copie de ce document, des articles L.5216-4 à L.5216-4-2 et R.5216-1 du code général des collectivités territoriales relatifs aux conditions d'exercice des mandats des membres du Conseil de la Communauté d'agglomération, ainsi que de ceux auxquels il est fait référence dans ces dispositions.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/141 : MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de statuts tel qu'annexé et les modifications en découlant.

PRECISE que le nombre et la répartition des sièges qui composeront le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, sont fixés comme suit :

Communes membres	Population municipale 2019	Nombre de sièges de conseillers communautaires titulaires	Nombre de suppléant
Evry-Courcouronnes	68 090	18 sièges	0
Corbeil-Essonnes	51 049	13 sièges	0
Savigny-le-Temple	30 097	7 sièges	0
Grigny	28 958	7 sièges	0
Ris-Orangis	28 796	7 sièges	0
Combs-la Ville	22 212	5 sièges	0
Moissy-Cramayel	17 695	4 sièges	0
Lieusaint	13 363	3 sièges	0
Saint-Pierre-du-Perray	10 851	2 sièges	0
Cesson	10 238	2 sièges	0
Bondoufle	9 357	2 sièges	0
Lisses	7 541	2 sièges	0
Vert-Saint-Denis	7 490	1 siège	1 siège
Saint-Germain-lès-Corbeil	7 477	1 siège	1 siège
Soisy-sur-Seine	7 075	1 siège	1 siège
Nandy	5 976	1 siège	1 siège
Saintry-sur-Seine	5 709	1 siège	1 siège
Villabé	5 385	1 siège	1 siège
Le Coudray-Montceaux	4 898	1 siège	1 siège
Tigery	3 840	1 siège	1 siège
Etiolles	3 157	1 siège	1 siège
Réau	1 814	1 siège	1 siège
Morsang sur Seine	540	1 siège	1 siège
TOTAL	351 608	83	11

DIT que la présente délibération et les statuts modifiés seront notifiés aux communes membres de la communauté d'agglomération qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer et qu'à défaut, leur avis sera réputé favorable.



DIT que cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

SOLLICITE les Préfets de l'Essonne et de Seine-et-Marne aux fins de prendre un arrêté interpréfectoral portant approbation des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart lorsque les conditions de majorité qualifiée seront réunies.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'ensemble des documents relatifs à cette délibération et à son application.

DIT que la présente délibération sera transmise à Messieurs les Préfets des Département de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

DELIBERATION N°DEL-2020/142 : INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les indemnités de fonction des élus communautaires selon le tableau annexé.

DIT que toute mise à jour des indices de référence sera appliquée de plein droit.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/143 : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE, AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner délégation au bureau dans son ensemble, pour la durée du mandat, pour les attributions suivantes et passer à cet effet les actes nécessaires :

1) FINANCES

- Décider des garanties d'emprunt,
- Approuver les demandes de subventions,

2) OPERATIONS – COMMANDE PUBLIQUE

- Décider de la conclusion des conventions de délégations de maîtrise d'ouvrage, co-maîtrise d'ouvrage et mandat, et de manière générale toute décision relevant de l'assemblée délibérante dans ces matières, y compris les avenants,



- Décider de la mise en place ou la participation à un groupement de commandes, et des actes en découlant.

3) FONCIER

- Prendre toute décision liée au domaine foncier quelle que soit sa forme et son objet (cession, acquisition, servitudes...), sauf si une délégation au Président a été prévue dans la présente délibération,
- Approuver tout procès-verbal lié à la remise ou aux transferts de biens,
- Approuver toute rétrocession,
- Prendre toute décision de classement dans le domaine public de parcelles ou lots de volume,
- Prendre toute décision de déclassement de parcelles ou lots de volume,
- Prendre toute décision relative aux ZAC déjà créées,
- Approuver tout traité de concession d'aménagement et décisions prises pour son exécution (compte rendus annuels notamment).

4) RESSOURCES HUMAINES – MUTUALISATIONS

- Autoriser toute création, suppression, transformation de postes et toute mise en œuvre de dispositifs de gestion de ressources humaines y compris portant sur les rémunérations,
- Prendre toute décision relative aux procédures de mutualisations de services, en dehors de la convention de création du service commun,
- Approuver tout projet d'établissement, règlement de service ou charte relative au fonctionnement d'établissements ou d'outils gérés par la communauté d'agglomération.

5) DIVERS

- Approuver toute convention, en dehors des domaines réservés au conseil ou délégués au Président,
- Approuver tout protocole ou transaction, quel que soit son montant, en application de l'article 2044 du code civil,
- Approuver tout bilan ou rapport, sauf ceux devant être annexés aux budgets et comptes administratifs, y compris les rapports annuels des délégations de service public et contrats de concession,
- Formuler tout avis portant sur les questions soumises à l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,
- Approuver tout règlement à l'exclusion du règlement des assemblées et de ceux des jeux et concours,
- Prendre toute décision liée aux organismes extérieurs dont la communauté d'agglomération Grand Paris Sud est membre ou auxquels elle adhère, en dehors de l'adhésion et des désignations et élections dans les organismes extérieurs.

DECIDE de donner délégation au Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, pour la durée du mandat, pour les attributions suivantes et passer à cet effet les actes nécessaires :

1. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change dans les conditions fixées en annexe 1 de la présente délibération relative à la gestion de la dette,
2. Réaliser les lignes de trésorerie dans les conditions fixées à l'annexe 1 de la présente délibération,
3. Décider de l'attribution des subventions aux particuliers accordées dans l'exercice de la politique de l'habitat (notamment aides à la primo-accession, aides à la rénovation



- thermique dans le cadre du programme « Habiter mieux » et aides à la rénovation des logements en application d'une convention OPAH ou du PEP) dans le respect des enveloppes budgétaires votées annuellement,
4. Décider de la conclusion et de la révision, en qualité de preneur ou de bailleur, de tout bail, mise à disposition, quels que soient la durée et le montant du loyer, à l'exception de ceux non détachables des conventions de délégation de service public, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,
 5. Décider de la mise à disposition de données à des tiers ou au profit de la communauté d'agglomération,
 6. Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance,
 7. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté d'agglomération,
 8. Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la communauté d'agglomération,
 9. Prononcer la reprise des concessions dans le cimetière intercommunal,
 10. Accepter les dons et legs,
 11. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers quel que soit leur montant,
 12. Intenter au nom de la communauté d'agglomération toutes actions en justice, y compris en référé, ou défendre la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, intervenir au nom de la communauté d'agglomération dans les actions où elle a intérêt, ou se constituer partie civile et exercer les voies de recours. Cette autorisation recouvre l'ensemble des contentieux de la communauté d'agglomération, en cours ou à venir, et ce, devant l'ensemble des juridictions auxquelles la communauté d'agglomération serait susceptible d'avoir recours ou devant lesquelles elle serait appelée,
 13. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 14. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
 15. Accepter la délégation de l'exercice du droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme,
 16. Exercer, au nom de la communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, lorsqu'une des communes membres lui a délégué ce droit,
 17. Exercer au nom de la communauté d'agglomération le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme,
 18. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
 19. Adopter et publier les Cahiers des Charges des Cessions de Terrains, conformément au code de l'urbanisme,
 20. Signer tous les contrats et conventions relatifs à l'activité culturelle ou sportive et des équipements culturels ou sportifs,
 21. Signer les conventions spéciales de déversement,
 22. Prendre toute décision liée aux frais de mission et de représentation des élus et agents de la communauté d'agglomération ainsi qu'à leurs déplacements en France ou à l'étranger,
 23. Prendre toute décision liée à la prise en charge des frais de séjour dans le cadre de l'accueil de personnalités ou de délégations extérieures sur le territoire de la communauté d'agglomération,



24. Décider de l'attribution des subventions au titre du fonds micro-projets politique de la ville dans la limite de répartition de l'enveloppe entre les contrats de ville Centre-Essonnes, Corbeil-Essonnes et Grigny,
25. Décider de l'attribution des subventions au titre du fonds projet politique de la ville dans la limite de répartition de l'enveloppe fixée par délibération du conseil communautaire,
26. Signer les conventions d'objectifs concernant les subventions attribuées par la communauté d'agglomération, y compris celles dont le montant dépasse le seuil défini par décret visé à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
27. Adopter et signer les règlements des jeux et concours organisés par la communauté d'agglomération,
28. Saisir, pour avis, la commission consultative des services publics locaux sur tous les projets mentionnés à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales,
29. Signer toutes conventions relatives au droit de passage, à l'installation et au raccordement des lignes de communications électroniques très haut débit,
30. Signer les conventions de compensation financière des transferts de comptes épargne temps en cas de mobilité des agents concernés.

DIT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, son suppléant, désigné conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, peut valablement prendre toute décision se rapportant à ces affaires.

DECIDE par ailleurs, compte-tenu du nombre important de marchés publics, de définir le contenu de la délégation d'attributions instaurée au profit du Vice-président en charge de la commande publique de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, pour la durée du mandat, comme suit :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (quelle que soit la procédure et quel que soit leur montant) ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants, prestations supplémentaires...), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DIT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Vice-président, le Président peut valablement prendre toute décision se rapportant à ces affaires, ainsi que son suppléant, désigné conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

PRECISE que toute décision qui n'est déléguée ni au bureau ni au Président ou à un Vice-président relève de la compétence du conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

DIT qu'en cas de conflit d'attribution ou de décision entre les assemblées délibérantes (bureau/conseil), les décisions seront soumises au conseil communautaire et qu'en cas de conflit d'attribution ou de décision entre le bureau et le Président, les décisions seront soumises au bureau communautaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/144 : EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire au budget de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart les crédits dédiés à la rémunération de neuf collaborateurs de cabinet à plein temps en retenant le principe d'une enveloppe globale conforme à la limite réglementaire.

PRECISE que la rémunération individuelle de chaque collaborateur de cabinet est fixée par l'autorité territoriale. Elle comprend un traitement indiciaire, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement y afférents ainsi que, le cas échéant, des indemnités.

DIT que conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 susvisé, la rémunération individuelle de chaque collaborateur de cabinet sera déterminée de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé occupé par un fonctionnaire en activité au sein de la Communauté d'agglomération, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité au sein de la Communauté d'agglomération,
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du
- montant maximum du régime indemnitaire institué par le Conseil communautaire et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade de référence mentionnés ci-dessus.

PRECISE qu'en cas de vacance dans l'emploi fonctionnel ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

PRECISE que ces crédits sont prévus pour la durée du mandat du Président.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/145 : AVIS SUR L'ELABORATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du débat qui s'est tenu sur le principe d'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses communes membres.

APPROUVE le principe de l'élaboration de ce Pacte de Gouvernance.

PRECISE que ce pacte de gouvernance devra être adopté par le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud dans un délai de neuf mois suivant le renouvellement général des conseillers municipaux résultant des élections municipales et communautaires de mars et juin 2020, soit avant le 28 mars 2021.

PRECISE que les communes membres devront se prononcer sur le projet de pacte de gouvernance préalablement à son adoption par le conseil communautaire, dans un délai de deux mois suivant sa



transmission (avis simple). A cette fin, le projet de pacte sera notifié par le Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud à chacune des communes membres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/146 : COMMISSION THEMATIQUE - CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

CREE une commission thématique composée de l'ensemble des conseillers communautaires.

DIT que les règles de cette commission sont fixées comme suit :

- Le Président de la communauté d'agglomération est Président de droit de ladite commission, laquelle désignera un Vice-Président.
- Les conseillers communautaires sont systématiquement informés de l'ordre du jour de la commission.
- En cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire.
- Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.
- Des experts peuvent être invités à participer aux à la commission thématique pour éclairer les dossiers présentés.

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaire,

- Nombre de membres en exercice : 83
- Nombre de membres présents ou représentés : 81
- Abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 81
- Votes Pour : 81
- Votes Contre : 0

DECLARE élus l'ensemble des membres du conseil communautaire.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/147 : SYNDICAT MIXTE ORGE-YVETTE-SEINE (SMOYS) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,



Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Grégory GOBRON
- Suppléant : Pascal CHATAGNON

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret par vote électronique :

- Nombre de votants : 81
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 41
- Votes pour : 81
- Votes contre : 0

DESIGNE élus en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité syndical du syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS) :

- Titulaire : Monsieur Grégory GOBRON
- Suppléant : Monsieur Pascal CHATAGNON

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/148 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT, DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU (SIARCE) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

Titulaires :

- Bruno PIRIOU, Jacky BORTOLI, Aurélie GROS, Michel SOULOUMIAC, Yann PETEL, Dominique VEROTS, Patrick RAUSCHER, Grégory GOBRON, Pierre PROT, Karl DIRAT

Suppléants :

- Frédérique PYOT, Eugène WITTEK, Marc GUERTON, Jean-Marc MORIN, Yannick LE GOUELLEC, Jean-Pierre JANAUDY, Christelle PELOUIN, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Philippe RIO, Isabelle WIRTH, Martine SOAVY, Philippe JOURNEAU, Olivier VERMESSE, Philippe PERROT, Jean-Philippe CATHELOT, Nathalie RATHIER, Alain RINGEVAL, Aurélie DUMONTAUD SEURE, Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU

Après avoir procédé aux opérations de vote :

- Nombre de votants : 81
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 41
- Votes pour : 80
- Votes contre : 0



DESIGNE élus en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité syndical du SIARCE :

Titulaires :

- Bruno PIRIOU
- Jacky BORTOLI
- Aurélie GROS
- Michel SOULOUMIAC
- Yann PETEL
- Dominique VEROTS
- Patrick RAUSCHER
- Grégory GOBRON
- Pierre PROT
- Karl DIRAT

Suppléants :

- Frédérique PYOT
- Eugène WITTEK
- Marc GUERTON
- Jean-Marc MORIN
- Yannick LE GOUELLEC
- Jean-Pierre JANAUDY
- Christelle PELOUIN
- Jean-Baptiste ROUSSEAU
- Philippe RIO
- Isabelle WIRTH
- Kimou ACHIEPI
- Martine SOAVY
- Philippe JOURNEAU
- Olivier VERMESSE
- Philippe PERROT
- Jean-Philippe CATHELOT
- Nathalie RATHIER
- Alain RINGEVAL
- Aurélie DUMONTAUD SEURE
- Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/149 : SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT YERRES-SEINE (SYAGE) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- 2 titulaires au titre de la compétence GEMAPI : Christian GHIS et Gérard NEPPER

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



- 1 titulaire parmi les délégués titulaires susvisés au titre de la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres : Christian GHIS
- 2 suppléants au titre de la compétence GEMAPI : Julien BERAUD et Guy GEOFFROY
- 1 suppléant parmi les délégués suppléants susvisés au titre de la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres : Julien BERAUD

Après avoir procédé aux opérations de vote:

- Nombre de votants : 81
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 41
- Votes pour : 81
- Votes contre : 0

DECLARE Monsieur Christian GHIS et Monsieur Gérard NEPPER, élus comme délégués titulaires de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au comité syndical du SyAGE, au titre de la compétence GEMAPI.

DECLARE, parmi les délégués titulaires susvisés, Monsieur Christian GHIS élu comme délégué titulaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au comité syndical du SyAGE pour la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

DECLARE Monsieur Julien BERAUD et Monsieur Guy GEOFFROY, élus comme délégués suppléants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au comité syndical du SyAGE, au titre de la compétence GEMAPI.

DECLARE, parmi les délégués suppléants susvisés, Monsieur Julien BERAUD élu comme délégué suppléant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au comité syndical du SyAGE pour la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/150 : SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE (SYORP) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaires : Fatima OGBI et Philippe RIO
- Suppléants : Claire TAWAB et Jacky BORTOLI

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret par vote électronique :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 81
- Nombre d'abstention : 1 (Kouider OUKBI)
- Nombre de suffrages exprimés : 80
- Majorité absolue : 41



- Votes pour : 80
- Votes contre : 0

DESIGNE élus Madame Fatima OGBI et Monsieur Philippe RIO, en qualité de représentants titulaires et Madame Claire TAWAB et Monsieur Jacky BORTOLI, en qualité de représentants suppléants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du Comité Syndical du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/151 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVALORISATION ET L'ELIMINATION DES DECHETS ET ORDURES MENAGERES (SIREDOM) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

➤ Titulaires :

Jean HARTZ, Bruno PIRIOU, Amalia DURIEZ, Pierre PROT, Jacky BORTOLI, Aurélie GROS, Michel SOULOUMIAC, Pascale BOISSARD, Serge MERCECA, Yann PETEL, Dominique VEROTS, Christelle PELOUIN, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Germain DUPONT, Karl DIRAT.

➤ Suppléants :

Chantal SAMAMA, Vivien LEROY, Claire JUBIN, Frédérique PYOT, Didier REVENAULT, Christelle SEIGNEUR, Pascal CHATAGNON, Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU, Philippe RIO, Claire TAWAB-KEBAY, Baptiste OLLIVON, Marc GUERTON, Jean-Marc MORIN, Roland DIMUR, Elisabeth ABREU, Martine BOUTEILLER, Stéphane RAFFALLI, Grégory GOBRON, Jean-Philippe CATHELOT, Yannick LE GOUELLEC, Jean-Pierre JANAUDY, Nathalie RATHIER, Sophie MAHE, Karine PENDARIES, Aurélie DUMONTAUD-SEURE, Jean-Philippe TOURNOIS, Cédric TOUCHAIS, Gérard NEPPER, Nadia LIYAOU, Pascale HUVIER.

Après avoir procédé aux opérations de vote :

- Nombre de votants : 81
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre d'abstention : 1 (Kouider OUKBI)
- Nombre de suffrages exprimés : 80
- Majorité absolue : 41
- Votes pour : 80
- Votes contre : 0

DESIGNE élus en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité syndical du syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et ordures ménagères (SIREDOM) :

➤ Titulaires :

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - M. Jean HARTZ | - M. Bruno PIRIOU |
| - Mme Amalia DURIEZ | - M. Pierre PROT |

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62
91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58
www.grandparissud.fr



- M. Jacky BORTOLI
- M. Michel SOULOUMIAC
- M. Serge MERCECA
- M. Dominique VEROTS
- M. Jean-Baptiste ROUSSEAU
- M. Karl DIRAT
- Mme Aurélie GROS
- Mme Pascale BOISSARD
- M. Yann PETEL
- Mme Christelle PELOUIN
- M. Germain DUPONT

➤ Suppléants :

- Mme Chantal SAMAMA
- Mme Claire JUBIN
- M. Didier REVENAULT
- M. Pascal CHATAGNON
- M. Philippe RIO
- M. Baptiste OLLIVON
- M. Jean-Marc MORIN
- Mme Elisabeth ABREU
- M. Stéphane RAFFALLI
- M. Jean-Philippe CATHELOT
- M. Jean-Pierre JANAUDY
- Mme Sophie MAHE
- Mme Aurélie DUMONTAUD-SEURE
- M. Cédric TOUCHAIS
- Mme Nadia LIYAOU
- M. Vivien LEROY
- M. Frédéric PYOT
- Mme Christelle SEIGNEUR
- Mme Claude MAISONNAVE-COUTEROU
- Mme Claire TAWAB
- M. Marc GUERTON
- M. Roland DIMUR
- Mme Martine BOUTEILLER
- M. Grégory GOBRON
- M. Yannick LE GOUELLEC
- Mme Nathalie RATHIER
- Mme Karine PENDARIES
- M. Jean-Philippe TOURNOIS
- M. Gérard NEPPER
- Mme Pascale HUVIER

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/152 : SYNDICAT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DU CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS (SMITOM-LOMBRIC) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

➤ Titulaires :

Jean-Louis DUVAL et Jean-Marie CHEVALIER, Denis GOUET et Sandro BIANCHI, Grégory MASSAMBA et Stéphanie FOURNEL, Nathalie KLECZINSKI et Daniel BAUDIN, Morgan CONQ et Grégory AUBERT, Serge BARDY et Ahmed EL MIMOUNI, Germain DUPONT.

➤ Suppléants :

François REALINI et Charlyne PECULIER, Thierry EDOM et Saïda SOUFI, Jean-Marie VAYER et Florian GERBER, Nathalie HARZOUNE et Nicolas BONTEMPI, Jean-Philippe DMARQUAY et Sylvain MINAMONA, Fabrice SUBIRADA et Fatiha BENSALAM et Christian BOUDA.

Après avoir procédé aux opérations de vote :

- Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 81
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0



- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 41
- Votes pour : 81
- Votes contre : 0

DESIGNE élus en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité syndical du syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais (SMITOM-LOMBRIC) :

Titulaires

- M. Jean-Louis DUVAL
- M. Jean-Marie CHEVALIER
- M. Denis GOUET
- M. Sandro BIANCHI
- M. Grégory MASSAMBA
- Mme Stéphanie FOURNEL
- Mme Nathalie KLECZINSKI
- M. Daniel BAUDIN
- M. Morgan CONQ
- M. Grégory AUBERT
- M. Serge BARDY
- M. Ahmed EL MIMOUNI
- M. Germain DUPONT

Suppléants

- M. François REALINI
- Mme Charlyne PECULIER
- M. Thierry EDOM
- Mme Saïda SOUFI
- M. Jean-Marie VAYER
- M. Florian GERBER
- Mme Nathalie HARZOUNE
- M. Nicolas BONTEMPI
- M. Jean-Philippe DMARQUAY
- M. Sylvain MINAMONA
- M. Fabrice SUBIRADA
- Mme Fatiha BENSALAM
- M. Christian BOUDA

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/153 : SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Guy GEOFFROY, Jérémie RANQUE, Marc MALISZEWICZ, Kalidou GUEYE.

Après avoir procédé aux opérations de vote:

- Nombre de votants : 81
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 41
- Votes pour : 81
- Votes contre : 0

DESIGNE élus en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du Comité Syndical du SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts :

- Monsieur Guy GEOFFROY



- Monsieur Jérémie RANQUE
- Monsieur Marc MALISZEWICZ
- Monsieur Kalidou GUEYE

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/154 : SYNDICAT MIXTE DU POLE D'ACTIVITES DE VILLAROCHE (SYMPAV SMO) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaires : Michel BISSON, Alain AUZET, Line MAGNE
- Suppléants : Stéphane RAFFALLI, Marie-Line PICHERY, Eric BAREILLE

Après avoir procédé aux opérations de vote:

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 81
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 41
- Votes pour : 81
- Votes contre : 0

DESIGNE élus en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité syndical du syndicat mixte du pôle d'activités de Villaroche (SYMPAV) :

- Titulaires :
 - Monsieur Michel BISSON
 - Monsieur Alain AUZET
 - Madame Line MAGNE
- Suppléants
 - Monsieur Stéphane RAFFALLI
 - Madame Marie-Line PICHERY
 - Monsieur Eric BAREILLE

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/155 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Jean-Michel BELHOMME
- Morgan CONQ



Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- votes pour : 81
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Jean-Michel BELHOMME élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du 2^{ème} collège du comité syndical du SDESM.

DECLARE Monsieur Morgan CONQ élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de la commission mixte paritaire du SDESM.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/156 : REGIE DE L'EAU DE GRAND PARIS SUD - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

1^{er} collège :

- 14 représentants : Vivien LEROY et Michel TURLIER, Pascale PRIGENT, Pierre PROT et Pascal CHATAGNON et Dioulaba INJAI, Philippe RIO et Jacky Bortoli, Michel SOULOUMIAC et Jean-Marc MORIN, Serge MERCIECA et Sofiane SERIDJI, Valérie SELLIER et Kimou ACHIEPI

2^{ème} collège :

- 7 organismes/associations : Qualité de vie à Bondoufle et dans l'Essonne, Association des familles de Courcouronnes, Association Evry Village, Association des familles de Lisses, ATTAC Ris-Orangis, Association des Résidents de Grigny 2, UFC Que Choisir

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants: 81
- nombre d'abstention: 1 (Kouider OUKBI)
- suffrages exprimés: 80
- majorité absolue: 41
- Votes pour: 80
- Votes contre: 0



DECLARE élus représentants de la communauté d'agglomération au sein du conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau de Grand Paris Sud :

1^{er} collège - 14 sièges :

- M. Vivien LEROY
- Mme Pascale PRIGENT
- M. Pascal CHATAGNON
- M. Philippe RIO
- M. Michel SOULOUMIAC
- M. Serge MERCIECA
- Mme Valérie SELLIER
- M. Michel TURLIER
- M. Pierre PROT
- Mme Dioulaba INJAI
- M. Jacky BORTOLI
- M. Jean-Marc MORIN
- M. Sofiane SERIDJI
- M. Kimou ACHIEPI

2^{ème} collège - 7 sièges :

- Qualité de vie à Bondoufle et dans l'Essonne
- Association des familles de Courcouronnes
- Association Evry Village
- Association des familles de Lisses
- ATTAC Ris-Orangis
- Association des Résidents de Grigny 2
- UFC Que Choisir

PRECISE que le Directeur de la régie, Madame Nadège BERNARD, est maintenue dans ses fonctions.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/157 : REGIE LE PLAN - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

Liste A :

1^{er} collège :

- Medhy ZEGHOUF
- Aurélie GROS
- René RETHORE
- Aurélie MONFILS

2^{ème} collège :

- un adhérent représentant les publics
- Le directeur de la MJC de Ris-Orangis
- Le coordonnateur du réseau Rézone

Liste B :

1^{er} collège :

- Rémy COURTAUX



Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de votants: 81
- nombre d'abstentions: 9 (Mme Bénédicte LESIEUR, M. Oumar DRAME, Mme Elsa TOURE, M. Oscar SEGURA, Mme Pascale PRIGENT, M. Maurice POLLET, M. Zadi DJIEDIEU, M. Gilles PRILLEUX, M. Christian DUEZ)
- suffrages exprimés: 72
- majorité absolue: 37
- Votes Liste A pour: 70
- Votes Liste B pour: 2 (M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN)

DECLARE élus représentants de la communauté d'agglomération au sein du conseil d'exploitation de la Régie Le Plan :

1^{er} collègue :

- Medhy ZEGHOUF
- Aurélie GROS
- René RETHORE
- Aurélie MONFILS

2^{ème} collègue :

- un adhérent représentant les publics
- Le directeur de la MJC de Ris-Orangis
- Le coordonnateur du réseau Rézone

PRECISE que le Directeur de la régie, Monsieur Fabien LHERISSON, est maintenu dans ses fonctions.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/158 : SPLA-IN PORTE SUD DU GRAND PARIS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Conseil d'administration : Jean HARTZ, Bruno PIRIOU, Stéphane BEAUDET, Michel BISSON, Stéphane RAFFALLI
- Assemblée générale : Stéphane RAFFALLI
- Comité de contrôle : Michel SOULOUMIAC

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 1 (Maurice POLLET)
- nombre de suffrages exprimés : 80



- majorité absolue : 41
- votes pour : 80
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Stéphane RAFFALLI élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein à l'assemblée générale de la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris.

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris :

- Monsieur Jean HARTZ
- Monsieur Bruno PIRIOU
- Monsieur Stéphane BEAUDET
- Monsieur Michel BISSON
- Monsieur Stéphane RAFFALLI

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération au comité de contrôle de la SPLA-IN pour un mandat de 3 ans :

- un représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud actionnaire, quel que soit son intérêt aux opérations confiées à la société : Monsieur Michel SOULOUMIAC
- deux représentants des services de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud : le Directeur général adjoint Ressources Internes et le Directeur général adjoint Aménagement

AUTORISE Monsieur Stéphane RAFFALLI à présenter sa candidature à la Présidence de la SPLA-N.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/159 : SAEM TICE (TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX CENTRE ESSONNE)
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Représentants au conseil d'administration : Jean CARON, Pascal CHATAGNON, Pascal TROADEC, Michel SOULOUMIAC, Grégory GOBRON, Karl DIRAT, Ricardo LEITE LOPES, Frédérique PYOT, Olivier CHAPLET
- Représentant à l'assemblée générale : Jean CARON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstention : 1 (Kouider OUKBI)
- nombre de suffrages exprimés : 80
- majorité absolue : 41
- votes pour : 80
- votes contre : 0



DECLARE Monsieur Jean CARON élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'assemblée générale de la SAEM TICE.

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de la SAEM TICE :

- Monsieur Jean CARON
- Monsieur Pascal CHATAGNON
- Monsieur Pascal TROADEC
- Monsieur Michel SOULOUMIAC
- Monsieur Grégory GOBRON
- Monsieur Karl DIRAT
- Monsieur Ricardo LEITE LOPES
- Monsieur Frédérique PYOT
- Monsieur Olivier CHAPLET

AUTORISE Monsieur Jean CARON à présenter sa candidature à la présidence de la SAEM TICE et à percevoir une rémunération au titre de cette fonction s'il est élu.

PRECISE que le montant maximum de l'indemnité du président, s'il est élu, sera fixé dans la limite de celle de président d'une communauté d'agglomération de plus de 200 000 habitants.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/160 : SEM DU CENTRE DE FORMATION ET DE PROFESSIONNALISATION GRAND PARIS SUD - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Diarra BADIANE, Pascal TROADEC, Philippe RIO, Eric BAREILLE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 1 (Kouider OUKBI)
- nombre de suffrages exprimés : 80
- majorité absolue : 41
- votes pour : 80
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration de la SEM du Centre de formation et de professionnalisation Grand Paris Sud :

- Madame Diarra BADIANE
- Monsieur Pascal TROADEC
- Monsieur Philippe RIO
- Monsieur Eric BAREILLE

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/161 : SEM ESSONNE AMENAGEMENT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Stéphane RAFFALLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- votes pour : 81
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Stéphane RAFFALLI élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SEM Essonne Aménagement.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/162 : SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Dominique VEROTS

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- votes pour : 81
- votes contre : 0



DECLARE Dominique VEROTS élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de la SPL des territoires de l'Essonne.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/163 : SEM GENOPOLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Stéphane BEAUDET, Claire JUBIN

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- votes pour : 81
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de la SEM Genopole :

- Stéphane BEAUDET
- Claire JUBIN

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/164 : GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC GENOPOLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Francis CHOUAT
- Suppléant : Amalia DURIEZ

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81



- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- votes pour : 81
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'assemblée générale du GIP Genopole :

- Titulaire : Francis CHOUAT
- Suppléant : Amalia DURIEZ

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/165 : GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE DANS LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Line MAGNE
- Suppléant : Jean-Marc MORIN

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- votes pour : 81
- votes contre : 0

DECLARE élus Madame Line MAGNE en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jean-Marc MORIN en qualité de représentant suppléant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'assemblée générale du GIP Accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine-et-Marne.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/166 : EAU DU SUD PARISIEN - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Philippe RIO



Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 1 (Kouider OUKBI)
- nombre de suffrages exprimés : 80
- majorité absolue : 41
- votes pour : 80
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Philippe RIO élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale ordinaire de la société Eau du Sud Parisien et pourra candidater aux fonctions de censeur au sein du conseil d'administration.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/167 : ETABLISSEMENT PUBLIC GRAND PARIS AMENAGEMENT (GPA) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Stéphane RAFFALLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- votes pour : 81
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Stéphane RAFFALLI élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart qui siègera à l'assemblée qui sera réunie par le Préfet aux fins de désigner les 2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale qui siègeront au conseil d'administration de l'Etablissement Public Grand Paris Aménagement (GPA),

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/168 : SOCIETE DU GRAND PARIS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,



Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Michel BISSON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 42
- votes pour : 81
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Michel BISSON élu en qualité de représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/169 : ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT (EPA) DE SENART - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Guy GEOFFROY, Ligne MAGNE, René RETHORE, Alain AUZET, Dominique VEROTS, Marie-Line PICHERY

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- votes pour : 81
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de Sénart :

- Guy GEOFFROY
- Ligne MAGNE
- René RETHORE
- Alain AUZET



- Dominique VEROTS
- Marie-Line PICHERY

PRECISE que le Président de la communauté d'agglomération est membre de droit du conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/170 : CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN (CHSF) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Francis CHOUAT
- Amalia DURIEZ

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- votes pour : 81
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Francis CHOUAT et Madame Amalia DURIEZ élus en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au conseil de surveillance du Centre hospitalier Sud Francilien.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/171 : ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) THEATRE DE SENART - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Guy GEOFFROY, Mehdy ZEGHOUF, Aurélie GROS, Stéphanie LE MEUR, René RETHORE, Inès MOUCHRIT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,



PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- votes pour : 81
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du conseil d'administration de l'Etablissement public de coopération culturelle « Théâtre de Sénart » :

- Monsieur Guy GEOFFROY
- Monsieur Mehdy ZEGHOUF
- Madame Aurélie GROS
- Madame Stéphanie LE MEUR
- Monsieur René RETHORE
- Madame Inès MOUCHRIT

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/172 : OFFICE DE TOURISME GRAND PARIS SUD - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaires : Monique LAFFORGUE, Mehdy ZEGHOUF, Denis GOUET, René RETHORE, Jean-Baptiste ROUSSEAU
- Suppléants : Valérie BENOIT, Oscar SEGURA, Najwa EL HAÏTE, Jean-Marc MORIN, Isabelle VILMONT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 81
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- votes pour : 81
- votes contre : 0



DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du collège des conseillers communautaires du comité de direction de l'EPIC - Office de tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart :

Titulaires	Suppléants
Monique LAFFORGUE	Valérie BENOIT
Medhy ZEGHOUF	Oscar SEGURA
Denis GOUET	Najwa EL HAÏTE
René RETHORE	Jean-Marc MORIN
Jean-Baptiste ROUSSEAU	Isabelle VILMONT

PRECISE que les membres du collège des socio-professionnels sont désignés par les membres du collège des conseillers communautaires.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 10 JUIL. 2020



Michel BISSON
Président